

## **ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASSEE-MONTOIS**

Le travail commence par une analyse profonde du territoire, un premier document réalisé en décembre 2017 détail le diagnostic intermédiaire. *(Ces documents sont consultables en mairie).*

En janvier 2018, présentation du diagnostic et des enjeux aux **Personnes Publiques Associées (PPA)**.

En octobre 2018, le cabinet CODRA (instructeur), organise avec l'ensemble des maires du territoire un débat sur les orientations du « **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** ».

En janvier 2019, ateliers de travail sur le règlement des Zones agricoles, naturelles et forestières.

En février 2019, ateliers de travail sur le règlement des Zones résidentielles. Zones à vocation économiques et dispositif en faveur du commerce.

Nous travaillons avec le Cabinet CODRA sur le développement de ce PLUI, cette année sera encore chargée, car nous devons effectuer de nombreuses réunions, afin de définir le règlement d'urbanisme et la maîtrise raisonnée du développement de notre territoire. Nous avons débattu sur les orientations du PADD, avec comme objectifs, conserver la dynamique démographique du territoire, engager la diversification de l'économie locale en lien avec les atouts et les ressources du territoire, développer l'équipement du numérique, les transports, le paysage, l'aménagement, la protection des espaces naturels agricoles et forestiers.

L'ensemble des maires du territoire sont tous très impliqués, conscients que ce PLUI, c'est la réussite de l'avenir de notre territoire.

**Bernard SABY**